

# LE **Caillotin** ROSIÈRES

## Loisirs



## Culture



## Environnement



## Salon



# LE MOT DE LA COMMISSION

## COMMUNICATION ECRITE VIE DES QUARTIERS

La Commission Communication Ecrite Vie des Quartiers a le plaisir de vous présenter la 107<sup>ème</sup> édition du Caillotin, le bulletin d'information de la commune de Rosières.

Dans cette nouvelle édition, vous trouverez les informations dont vous avez besoin afin de préparer le printemps et profiter de l'été. Ces informations sont également disponibles sur le site de notre commune à l'adresse suivante :

[www.commune-rosieres10.fr](http://www.commune-rosieres10.fr).

Le tissu associatif fait toujours preuve d'un très grand dynamisme sur le territoire de la commune et est prêt à accueillir toutes les bonnes volontés afin de développer les activités mais aussi pour passer des moments conviviaux.

N'hésitez pas à les contacter, vous serez accueillis avec plaisir.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [mairie@rosieres10.fr](mailto:mairie@rosieres10.fr)



## SOMMAIRE

- P.2** Mot de la Commission Communication Ecrite Vie des Quartiers

---

- P.3** Budget Communal 2017

---

- P.7** Décisions du Conseil Municipal

---

- P.8** Vie scolaire

---

- P.10** Accueil de Loisirs

---

- P.10** Club Ados

---

- P.12** Environnement

---

- P.12** Cadre de vie

---

- P.15** Ecole municipale de Musique

---

- P.17** Nouvelle technologie

---

- P.18** Vie Associative et Culturelle

---

- P.24** Infos pratiques

---

- P.28** Calendrier des Festivités

---

**LE Caillotin**  
ROSIÈRES

Directeur de la publication : Sophie MICHEL  
Comité de lecture : Commission Communication Ecrite - Vie des Quartiers  
Création - Impression : La Renaissance  
Dépôt légal : 26-330/o

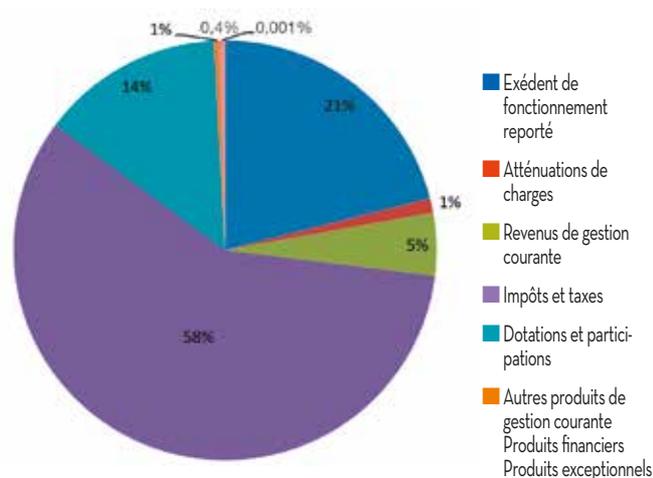
## BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif 2017 témoigne une nouvelle fois, malgré un contexte économique toujours difficile et la poursuite de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, la volonté de notre Conseil Municipal de maintenir la qualité des services offerts à la population, qui rendent notre commune toujours aussi attractive.

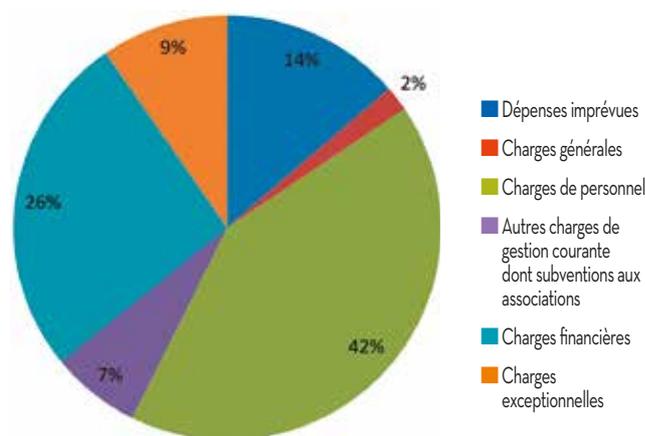
Le programme d'investissement qui vous est proposé montre également que l'ambition du Conseil Municipal est toujours, au-delà du fonctionnement courant de notre collectivité, d'avoir un niveau d'investissement important, assurant à la fois un meilleur cadre de vie aux Caillotins et un soutien à l'activité économique locale. Ce maintien de notre capacité d'investir est notamment le fruit de l'objectif de désendettement progressif de notre collectivité que le Conseil Municipal poursuit depuis maintenant plusieurs années.

Ce budget ne prévoit pas d'augmentation des taux de fiscalité locale. Ils vont baisser afin de compenser l'augmentation des taux intercommunaux due à la création de la nouvelle communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole au 1<sup>er</sup> janvier dernier, pour garantir aux ménages Caillotins la stabilité de leur imposition.

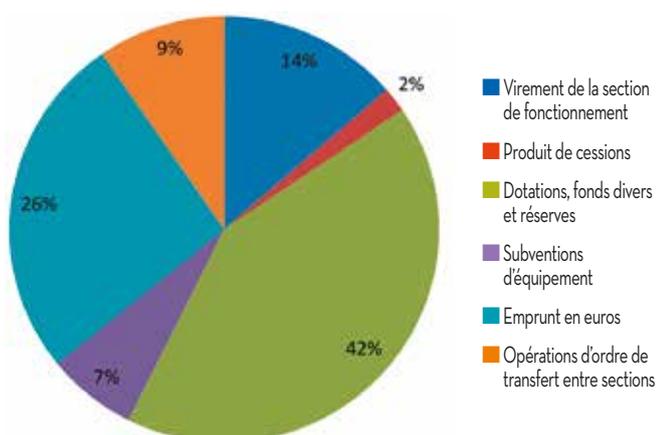
### Recettes de fonctionnement : 4 019 707€



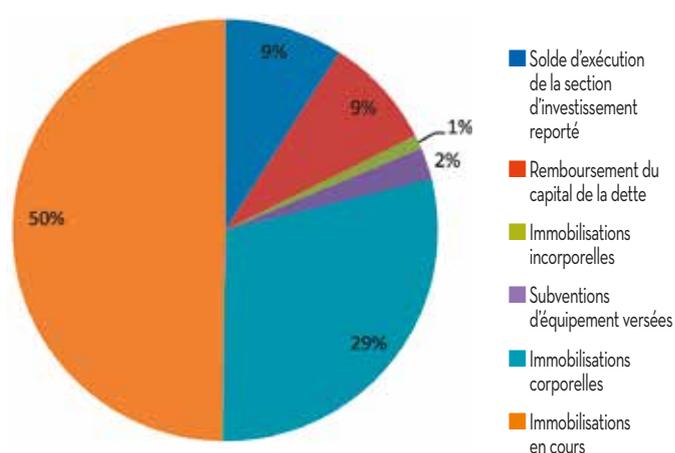
### Dépenses de fonctionnement : 4 019 707€



### Recettes d'investissement : 1 625 897€



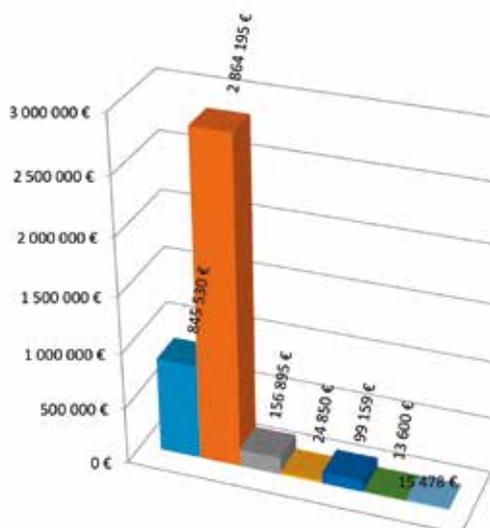
### Dépenses d'investissement : 1 794 210,13€



## Présentation par fonction

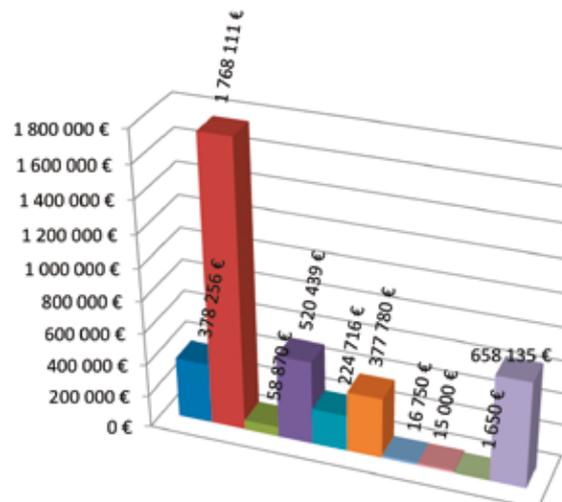
### Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement  
par fonction 4 019 707 €



- Services généraux des administrations publiques locales recettes d'ordre
- Services généraux des administrations publiques locales
- Enseignement - Formation
- Culture
- Sports et jeunesse
- Logement
- Aménagement et services urbains, environnement

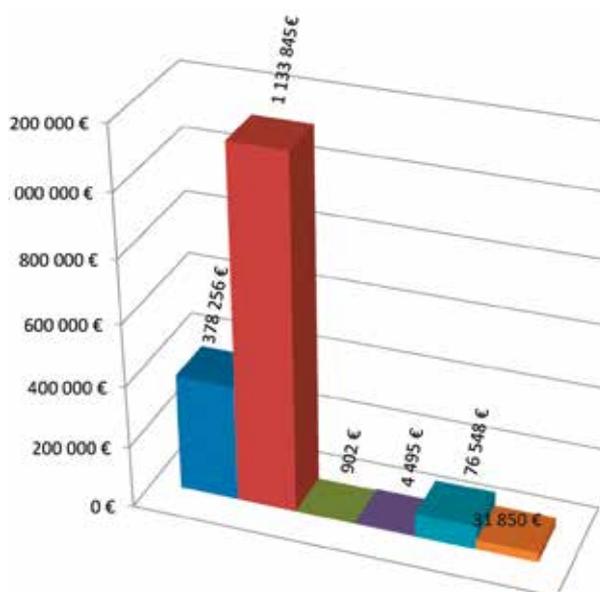
Dépenses de fonctionnement  
par fonction : 4 019 70 €



- Services généraux des administrations publiques locales dépenses d'ordre
- Services généraux des administrations publiques locales
- Sécurité et salubrité publique
- Enseignement - Formation
- Culture
- Sports et jeunesse
- Interventions sociales et santé
- Famille
- Logement
- Aménagement et services urbains, environnement

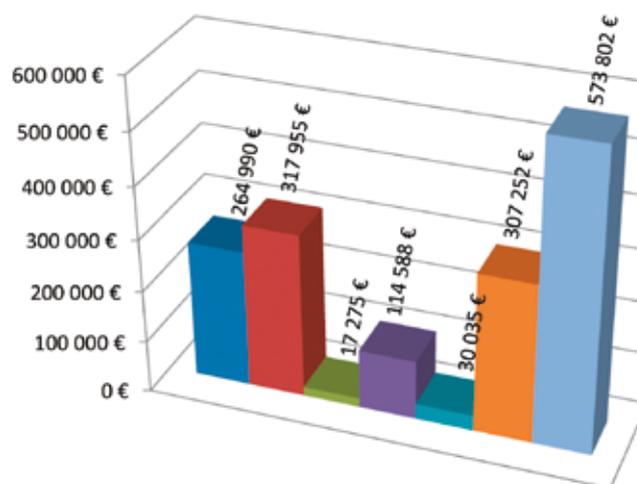
### Section d'investissement

Recettes d'investissement  
par fonction : 1 625 897 €



- Services généraux des administrations publiques locales recettes d'ordre
- Services généraux des administrations publiques locales
- Sécurité et salubrité publique
- Enseignement - formation
- Sports et jeunesse
- Aménagement et services urbains, environnement

Dépenses d'investissement  
par fonction : 1 625 897 €



- Services généraux des administrations publiques locales dépenses d'ordre
- Services généraux des administrations publiques locales
- Sécurité et salubrité publique
- Enseignement - Formation
- Culture
- Sports et jeunesse
- Aménagement et services urbains, environnement

## INVESTISSEMENTS

### ADMINISTRATION GENERALE

OBJET	Montant de l'Investissement
Marchés publics - Inscription de crédits pour annonces et insertions	4 000 €
Mairie - coût annuel des droits d'accès aux logiciels métiers et à la GED utilisés par les services administratifs	8 300 €
Mairie - acquisition d'un nouveau logiciel enfance	10 000 €
Mairie - installation d'une solution d'affichage dynamique à l'accueil de la Mairie (prises électriques)	350 €
Mairie - installation d'une solution d'affichage dynamique à l'accueil de la Mairie (matériel)	3 635 €
Mairie - remplacement de postes informatiques	4 000 €
Mairie - remplacement de deux imprimantes pour les services administratifs	1 000 €
Mairie - Remplacement éventuel du matériel informatique	4 000 €
Mairie - acquisition de casques téléphoniques	2 000 €
Mairie - achat de mobilier	1 200 €
Mairie - remplacement de l'aquarium d'eau de mer par un aquarium d'eau douce	6 350 €
Mairie - acquisition d'urnes	620 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 455 €</b>

### COMMISSION ACCUEIL DE LOISIRS ET JEUNESSE

OBJET	Montant de l'Investissement	Financement
Accueil de loisirs péri et extra-scolaire - Achat de 3 banquettes	1 000 €	
Terrain multi-activités - installation d'un pare-ballon latéral	3 300 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 300 €</b>	

### COMMISSION VOIRIE ET PATRIMOINE ROUTIER

OBJET	Montant de l'Investissement	Financement
Signalisation - Création de signalisation horizontale	3 000 €	
Signalisation - Création de signalisation verticale	3 000 €	
Rue des 2 Haies - mise en sécurité de la rue avec la mise en place de 2 écluses et d'un plateau surélevé	15 020 €	
Rue des 2 Haies - mise en sécurité de la rue avec la mise en place de 2 ralentisseurs	5 360 €	
Rue Paul Hervy - réfection des trottoires et bordures	38 465 €	
<b>TOTAL</b>	<b>64 845 €</b>	

### COMMISSION SPORTS

OBJET	Montant de l'Investissement	Financement
Gymnase - aménagement de placards pour les sections gymnastique volontaire et judo du ROS	5 745 €	
Gymnase - aménagement du nouveau local rangement	4 200 €	
Terrain de foot principal - système d'arrosage automatique	23 750 €	
Gymnase - achat de protections murales pour la salle de judo - complément de crédits	530 €	
<b>TOTAL</b>	<b>34 225 €</b>	

### COMMISSION CADRE DE VIE, AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES, FETES ET CEREMONIES

OBJET	Montant de l'Investissement	Financement
Remplacement de végétaux, d'arbres, etc.	2 000 €	
Services Techniques Municipaux - achat d'un chenil grillagé	600 €	
Acquisition de mobilier urbain en PVC recyclable	5 700 €	
Services Techniques Municipaux - achat d'une saleuse électrique	10 000 €	
Services Techniques Municipaux - achat d'un rotovator	2 400 €	
Services Techniques Municipaux - achat d'une débroussailluse à dos	700 €	350 €
Services Techniques Municipaux - achat d'un souffleur	650 €	350 €
Services Techniques Municipaux - achat de petit outillage	1 500 €	
Salle d'animation - achat de tables, de chaises et d'un chariot	3 800 €	
Centre culturel - acquisition de rehausses pour les tables de la salle informatique	735 €	
Services Techniques Municipaux - acquisition de rayonnages pour les ateliers municipaux	1 250 €	
Acquisition d'un défibrillateur à installer route de Saint Pouange	1 600 €	
Ecole de Musique - achat d'instruments (une caisse claire, un set de cymbales et un piccolo)	2 500 €	
Ecole de Musique - Achat de petits matériels	500 €	
<b>TOTAL</b>	<b>33 935 €</b>	<b>700 €</b>

### COMMISSION VIE SCOLAIRE

OBJET	Montant de l'Investissement	Financement
Ecole Maternelle - raccordement d'un vidéoprojecteur pour la classe de moyenne section	250 €	
Ecole Élémentaire - protection des baies vitrées des classes contre l'intrusion	16 000 €	2 665 €
Ecole Élémentaire - réfection d'un placard de rangement dans une classe	600 €	
Ecole Maternelle - achat d'un vidéoprojecteur pour une classe de moyenne section	3 400 €	
Ecole Élémentaire - achat d'un écran d'ordinateur pour le bureau de direction	120 €	
Ecole Maternelle - achat d'une tablette repliable	100 €	
Ecole Maternelle - achat d'une armoire forte	2 000 €	
Restaurant scolaire - achat de 100 chaises	9 000 €	
Ecole Élémentaire et Maternelle - remplacement des rideaux	3 000 €	
Restaurant Scolaire - acquisition d'un porte manteaux roulant pour les enfants de grande section de maternelle	600 €	
Restaurant Scolaire - remplacement des paniers du lave-vaisselle	720 €	
<b>TOTAL</b>	<b>35 790 €</b>	<b>2 665 €</b>

## COMMISSION URBANISME, BATIMENTS ET SECURITE

OBJET	Montant de l'investissement	Financement
PLU - procédure de révision	5 400 €	
Salle des fêtes - rémunération de l'étude pour l'extension de la cuisine	2 500 €	
Eclairage public - éclairage du chemin du Curé dans sa section comprise entre l'avenue Gabriel Deheurles et la chaufferie	17 500 €	
Eclairage public - aménagement du parking Fort	6 720 €	
Eclairage public - rue Victor Hugo entre la rocade et la rue Marcel Pagnol	15 000 €	
Acquisition de terrain - alignement	9 500 €	2 480 €
Mairie - remplacement des tubes néons et réfection des murs de la salle des mariages et de la salle du Conseil Municipal	9 000 €	
Mairie - création de prises de courant supplémentaires dans 3 bureaux de l'étage.	1 800 €	
Salle des Fêtes - équipement de la rampe qui éclaire la scène par des ampoules à leds	600 €	
Salle des Fêtes - pose de détecteurs de présence	3 800 €	
Salle des Fêtes - restauration du carrelage de la grande salle	3 600 €	
Salle des Fêtes - remplacement des dalles du plafond central	3 000 €	
Centre culturel - remplacement des portes du Centre culturel et de la salle d'orchestre	9 000 €	
Gymnase - remplacement du moteur de soufflage de l'aérotherme de la salle de judo	2 285 €	
Ecole Maternelle - rénovation de l'ancien dortoir	3 000 €	
Ecole Maternelle - remplacement des luminaires	6 500 €	
Ecole Maternelle - remplacement des luminaires	17 000 €	
Ecole Maternelle - mise en accessibilité des bâtiments	15 000 €	
Ecole Maternelle - réfection du sol de l'ancien préau	5 500 €	
Groupe scolaire - remplacement de tuiles et d'arêtiers	5 000 €	
Mise en sécurité du groupe scolaire - pose de « flashes blancs » dans les classes, les sanitaires, les dortoirs et les salles de loisirs	6 200 €	1 830 €
Mise en sécurité du groupe scolaire - mise en place de visiophones	1 700 €	
Mairie - acquisition d'une chaudière basse consommation	10 000 €	
Séparation de l'alimentation électrique du local pompiers	3 000 €	
La Poste - ravalement de façade	3 000 €	
Raccordement électrique - extension du réseau électrique suite aux autorisations d'urbanisme accordées	56 130 €	
Gymnase - achat d'extincteurs pour l'extension du gymnase	3 655 €	
Remplacement des extincteurs	1 570 €	
Gymnase - pose d'une porte dans la buvette	3 400 €	
Chemin des Roises - aménagement	120 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>350 360 €</b>	<b>4 310 €</b>

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

### ASSOCIATIONS DIVERSES

ARIHA (Action et Recherche pour l'insertion des Handicapés de l'Aube) .....	500 €
Banque alimentaire de l'Aube .....	500 €
AFEE (Association Française de l'Epilepsie de l'Enfant) .....	600 €
Club des Amis de Rosières - Subvention générale .....	12 000 €
Club de la Gendarmerie de Champagne .....	1 000 €
Comité des Fêtes et des Loisirs .....	35 000 €
Comité Social du Personnel Communal .....	9 100 €
La Prévention Routière .....	170 €
OEM (l'Outil en Main) .....	100 €
Société de chasse de Rosières .....	125 €
UNAFAM (Union Nationale des amis et familles de malades mentaux) .....	450 €
UNCAFN ROSIERES .....	700 €
ART/COM/CAILLOTINS .....	600 €

### ASSOCIATIONS SPORTIVES

Comité Départemental Handisport Aube .....	100 €
Association sportive Collège Marie Curie .....	1 000 €
Les écuries de Rosières/St Julien .....	4 500 €
ROS (Rosières Omni Sports).....	65 760 €

### PROTECTION CIVILE

Amicale des sapeurs pompiers de Rosières .....	3 500 €
--	---------

### ENSEIGNEMENT

EEMA (Ecole des enfants malades de l'Aube) .....	900 €
BTP-CFA Aube .....	390 €
CFA interpro de l'Aube .....	520 €

Le montant total des subventions attribué aux associations s'élève à ..... 137 515 €

## Taux d'imposition 2017

Le Conseil Municipal s'est engagé depuis 2009 à ne pas augmenter la fiscalité. Toutefois, en raison de la création au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la nouvelle communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole et afin de neutraliser les effets de la fusion sur la fiscalité des ménages, il a été décidé pour 2017, de diminuer les taux des 3 taxes ménagères. Cette baisse des taux permettra de compenser l'augmentation des taux intercommunaux et garantira ainsi aux ménages caillotins, la stabilisation de leur imposition.

Cette baisse des taux entraîne une perte fiscale pour notre commune. Troyes Champagne Métropole nous reversera en contrepartie, une attribution de compensation équivalente. (7 548€).

	TAUX 2016	TAUX 2017
TAXE D'HABITATION	18,71%	18,63%
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	21,89%	21,77%
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	22,39%	22,29%

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 12 DÉCEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**A ADOPTÉ** le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016.

**A APPROUVÉ** le vœu relatif à la maison centrale de Clairvaux pour son maintien en activité.

**A DONNÉ** un avis favorable à la proposition faite par le Grand Troyes de supprimer la Dotation de Solidarité Communautaire et de réviser le montant des attributions de compensation.

**A DESIGNÉ** des délégués aux instances du SDDEA à compter du 1er janvier 2017

\* Délégués titulaires : Messieurs René ROYER et Marc COMELLI

\* Délégués suppléants : Madame Marlène GAURIER et Monsieur Henri BERNARD

**A MODIFIÉ** la délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2016 relative au lancement d'une procédure simplifiée de délégation de service public local pour la fourrière automobile.

**A APPROUVÉ** le projet de réalisation d'une maison médicale pluridisciplinaire et **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à lancer une procédure de consultation pour désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2017.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à procéder à un rappel de traitement pour une période prescrite par la prescription quadriennale pour deux agents communaux.

**A AUTORISÉ** la prescription d'une créance.

**A APPROUVÉ** le fonds de concours attribué par le Grand Troyes pour

l'extension du gymnase Raymond Laurent et l'aménagement de ses abords.

**A APPROUVÉ** le fonds de concours attribué par le Grand Troyes pour l'implantation d'un terrain multi-activités.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer la convention d'aide financière entre les communes de Rosières, de Saint Julien les Villas et le RSJH pour les saisons sportives 2016-2017 à 2018-2019.

**A INSCRIT** les crédits correspondant à l'achat de tatamis et de protections murales pour le dojo.

**A APPROUVÉ** l'inscription de crédits complémentaires pour l'extension du gymnase Raymond Laurent et l'aménagement de ses abords.

**A APPROUVÉ** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AI n°107, au prix de 1 700 € pour 170 m<sup>2</sup>.

**A ADOPTÉ** la décision modificative n° 5 du Budget Communal 2016.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 16 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**A ADOPTÉ** le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016.

**A APPROUVÉ** la prescription de la révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

**A APPROUVÉ** la désaffectation et

le déclassement d'une partie de l'espace vert séparant la parcelle AX n° 11 de la rue Jean Arson.

**A FIXÉ** les tarifs de deux nouvelles activités organisées par le Club Ados.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 13 MARS 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**A ADOPTÉ** le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017.

Après en avoir débattu, **A PRIS ACTE** de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2017.

**A EMIS** un vœu de soutien au «Manifeste des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens» de l'AMF.

**S'EST OPPOSÉ** au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole et a sollicité auprès de Troyes Champagne Métropole la création d'un ou plusieurs groupes de travail, qui auraient pour objectif de recueillir toutes les informations utiles à la prise de décision qui devra intervenir au plus tard fin 2020.

**A FIXÉ** le montant des indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué à compter du 1er janvier 2017.

**A MODIFIÉ** le tableau des effectifs du personnel communal en créant un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup>

classe pour permettre l'avancement d'un agent déjà en poste.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement local 2017.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à demander la mise à disposition de l'agence Centre Aube de la Direction Départementale des Territoires dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, et à signer la convention correspondante.

**A APPROUVÉ** l'extension de l'installation communale d'éclairage public par le SDEA chemin du Curé, parking Espace Fort et rue Victor Hugo.

## RETOUR SUR QUELQUES ÉVÈNEMENTS DANS NOTRE ÉCOLE

### Les écoliers récompensés pour leur poésie sur « le vent »

La classe de CM2 de M. GAC a participé, l'an dernier, au concours de poésie « Les mots pour notre Terre » organisé par le Centre pour l'Unesco Louis-François et a été primée. Ce concours a pour objectif de sensibiliser les jeunes aux enjeux du



développement durable et à la préservation des richesses culturelles et naturelles ; le thème de 2015 était « Le vent, une envolée en vers ». C'est pourquoi, à la veille des vacances de Noël, les élèves ont reçu la visite de Madame PETITOT d'Enedis (partenaire du concours) afin qu'elle leur remette un carillon éolien en bambou et noix de coco qui pourra tintinna-

buler au gré du vent dans la cour de l'école. L'enseignant qui participe à ce concours depuis sa création en 2009, a pour projet de reconduire la participation de ses élèves au concours de cette année qui est international et dont le thème 2017 est « Infiniment grand, infiniment petit : la beauté du monde ».

## CLASSE DE NEIGE

**Du 10 au 20 janvier 2017, 42 élèves de CM2 accompagnés de leurs enseignants Monsieur GAC et Madame ANCELIN sont partis en classe de neige à Bellevaux en Haute Savoie au Chalet « Les Moineaux ».**

Dès leur arrivée, la neige s'est mise à tomber, ce qui leur a permis de découvrir ou de perfectionner leur pratique du ski sur le massif d'Hirmentaz.

Le séjour s'est très bien passé, ponctué également de découvertes locales et de temps scolaires, naturellement.

Les animateurs ont su faire oublier aux enfants l'absence de télévision ou jeux vidéo en leur proposant des animations et veillées diverses.



## CARNAVAL À L'ÉCOLE

**Mardi 21 mars, c'était carnaval à l'école élémentaire.**

Le matin les enfants ont décoré chacun un masque et l'après-midi un jury de trois personnes, proches de l'école, a eu la dure mission de sélectionner deux masques par niveau.

C'est dans la salle de jeux et en 2 groupes que furent remises les boîtes de jeux récompensant les lauréats (tes) devant tous leurs camarades déguisés.

Malheureusement la pluie a empêché d'organiser le goûter dans la cour et c'est dans chaque classe que les élèves ont pu apprécier ce que les parents avaient confectionné.



## INSCRIPTION À L'ÉCOLE RENTRÉE SCOLAIRE 2017 : LUNDI 4 SEPTEMBRE

### PREMIÈRE ÉTAPE :

Inscription en mairie

#### Documents à fournir :

- Fiche d'inscription sur la liste scolaire (à télécharger sur le site internet de la mairie ou à retirer à l'accueil);
- Pages de vaccination du carnet de santé : original + photocopie;
- Livret de famille : original + photocopie (parents et enfants);
- Justificatif de domicile : photocopie;
- En cas de séparation des parents : photocopie du jugement précisant les modalités d'exercice de l'autorité parentale.

### DEUXIÈME ÉTAPE :

Inscription à l'école

Les parents n'ayant pas préalablement effectué l'inscription en mairie ne pourront pas être reçus par le directeur ou la directrice d'école

### ÉCOLE MATERNELLE

Directrice : Mme HARDY

**Lundi 15 mai 2017 :**

Sur rendez-vous : 03 25 49 58 19

### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Directeur : M. GAC

**Vendredi 12 mai 2017 :**

de 8h30 à 11h45

et de 14h00 à 18h00

**Lundi 15 mai 2017 :**

de 17h00 à 18h30

Autres jours sur rendez-vous :

03 25 75 01 05

En cas de changement d'établissement scolaire, un certificat de radiation devra être demandé à l'ancienne école.

# L'ACCUEIL DE LOISIRS JEUNESSE

## L'accueil de loisirs



### L'accueil de loisirs périscolaire et le restaurant scolaire :

Ces deux services fonctionnent les jours d'école. Y sont admis les enfants qui fréquentent l'école maternelle ou l'école élémentaire.

L'accueil de loisirs périscolaire est ouvert le matin dès 7h00, de 11h45 à 12h30 (12h00 à 12h30 le mercredi), de 13h15 à 13h50 et le soir jusqu'à 18h30.

Toute inscription doit se faire à la mairie (dates limites indiquées sur les formulaires d'inscription).

### L'accueil de loisirs du mercredi après-midi et des vacances scolaires :

Ce service fonctionne tous les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires (à l'exclusion des trois premières semaines d'août). Y sont admis les enfants qui fréquentent l'école maternelle ou l'école élémentaire ainsi que les enfants domiciliés à Rosières ne fréquentant pas le groupe scolaire.

Toute inscription doit se faire à la mairie (dates limites indiquées sur les formulaires d'inscription).

Le nombre d'enfants accueillis à l'accueil de loisirs est limité. Veillez à vous inscrire dans les délais indiqués au risque de vous voir refuser l'inscription.

### Les études surveillées :

Les enfants inscrits à l'école élémentaire peuvent fréquenter l'étude de 16h00 à 17h00, surveillée par des enseignants et/ou des vacataires et financée par la commune.

UN DOSSIER SUR LES SERVICES PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES PROPOSÉS PAR LA COMMUNE SERA DISTRIBUÉ AUX PARENTS COURANT JUIN \*.

\*Des dossiers seront disponibles en Mairie pour les parents des enfants non scolarisés à Rosières qui fréquenteraient l'accueil de loisirs le mercredi et/ou pendant les vacances scolaires.

## JUILLET 2017 CLUB AADJ

pour les 12/16 ans

### AU PROGRAMME

CINEMA

Barbecue

NIGLOLAND

FOOT INDOOR

Accrobranche

Bowling

BUBBLE BUMP

ESCAPE GAME

SORTIE

SOIREE A THEME

Les dossiers d'inscription  
sont à retirer à la Mairie

à partir du vendredi 28 avril 2017



Date limite d'inscription :  
vendredi 2 juin 2017

SEJOUR

DU 10 AU 12 JUILLET



places limitées

## ACCUEIL DE LOISIRS

### JUILLET 2017

### Le temps des chevaliers

«Que trépassé si je faiblis !»

## AU PROGRAMME

Des activités sportives

Des grands jeux

Des ateliers artistiques

Des activités manuelles

Des sorties ludiques et variées

UN SEJOUR POUR LES  
6/12 ANS  
DU 17 AU 21 JUILLET  
A GIFFAUMONT



Places limitées

LES DOSSIERS D'INSCRIPTION  
SONT A RETIRER  
A LA MAIRIE A PARTIR  
DU 28 AVRIL



DATE LIMITE D'INSCRIPTION  
VENDREDI 2 JUIN 2017

# L'ACCUEIL DE LOISIRS JEUNESSE

## LES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Depuis octobre 2015, les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) ont été mises en place au groupe scolaire de Rosières. Elles sont organisées les jours d'école, le lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant la pause méridienne et le mercredi matin avant l'école.

Pendant ce temps de détente, les enfants découvrent et s'initient à de nouvelles activités. Elles sont encadrées soit par des animateurs de la commune, soit par des intervenants spécialisés, et se déroulent dans les locaux de l'accueil de loisirs.

Les activités proposées sont variées, afin de contenter la majorité des enfants. Depuis 2015, des ateliers aussi divers que : cartonnage, vitrail, mini hockey, scrapbooking, danse country, vannerie, chorale, tchoukball, découverte de l'électricité avec la maison de la science, danses du monde .... sont proposés aux enfants.

Depuis novembre 2016, Sophie Renaudot, professeur de clarinette

à l'école de musique de Rosières, propose un atelier musique dans le cadre des NAP où les enfants découvrent, par des approches simples et ludiques, les bases de la musique

et peuvent expérimenter différents instruments... et pourquoi pas, penser à rejoindre les bancs de l'école de musique et de l'orchestre d'Harmonie !



# ENVIRONNEMENT & ECONOMIE D'ENERGIE

## L'ISOLATION DE COMBLES À 1€ : LE CADEAU DE « RÉNOVER EN FRANCE » POUR FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE.

Dans une maison peu ou mal isolée, c'est par le toit que la perte de chaleur est la plus importante. Or, une bonne isolation des combles, c'est jusqu'à 30% d'économies d'énergie et donc une facture de chauffage allégée.

Début 2016, une mesure gouvernementale a été instaurée par le Ministère du Développement Durable pour lutter contre les inégalités liées aux dépenses d'énergie. C'est dans ce contexte que le programme « Rénover

en France » propose aux foyers ayant des revenus modestes de faire isoler leurs combles perdus pour 1€ symbolique, sans avance de frais, pose et matériel compris.

### Comment cela fonctionne ?

Les propriétaires ou locataires d'une maison peuvent bénéficier de l'isolation à 1€ lorsqu'ils remplissent certains critères basés sur la zone climatique où se situe le logement à isoler, le nombre de personnes composant le ménage, le revenu fiscal de référence et l'énergie principale de chauffage. Ceux qui ne remplissent pas tous ces critères peuvent tout de même bénéficier de tarifs préférentiels allant de 1,42€ à 12€ le mètre carré. Vous pouvez réaliser le test en ligne sur le site [www.renover-en-france.fr](http://www.renover-en-france.fr) pour savoir si vous pouvez bénéficier de l'offre d'isolation à 1€.

### Quels sont les avantages ?

En 2016, près de 5 000 ménages français ont fait confiance au programme « Rénover en France » pour faire isoler leurs combles. Cela représente pour chacun d'entre eux : une réduction des factures de chauffage, une amélioration du confort dans leur logement, une augmentation de sa valeur immobilière et un geste pour l'environnement !

Les travaux sont réalisés en une demi-journée seulement, grâce à un réseau d'artisans qualifiés RGE (Reconnus Garants de l'Environnement) utilisant uniquement de l'isolant haute performance garanti 10 ans.

Pour plus d'informations : sur [www.renover-en-france.fr](http://www.renover-en-france.fr) ou gratuitement par téléphone, du lundi au vendredi de 9h à 18h au 0 805 620 670 (service et appel gratuit).

## AMPOULES BASSE CONSOMMATION

Dans le cadre de l'action des « **territoires à énergie positive pour la croissance verte** » menée par Troyes-Champagne-Métropole en partenariat avec EDF, nous mettons à votre disposition des ampoules LED basse consommation.

Il s'agit uniquement d'ampoules 8W = 60W, gros culot, à vis.

Les caillotins intéressés peuvent se rendre à la Mairie, aux heures d'ouverture afin d'en obtenir. Il ne sera distribué qu'un seul lot par foyer.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE  
POUR LA CROISSANCE VERTE

**POUR FAIRE LE BON CHOIX, DÉCHIFFREZ L'ÉTIQUETTE ÉNERGIE...**

L'étiquette énergie est présente sur tous les équipements électroménagers. Elle vous informe sur leur performance énergétique. Plus sa classe est élevée, plus l'équipement vous permettra de réaliser des économies importantes.

**... ET L'EMBALLAGE DES LAMPES À LED.**

**LAMPE**

Équivalence en puissance avec une lampe à incandescence: 9 W = 60 W

Flux lumineux de la lampe exprimé en lumen (lm): 806 lm

Température de couleur, exprimée en kelvins (K): 2000 K

Temps de chauffe (< 1 s)

Durée de vie en heures: 15 000 h

Nombre de cycles allumage/extinction: 20 000 X

Classe énergétique et consommation en kWh/1 000 h d'éclairage (A+ au minimum)

Ces LED qui vous sont remises par EDF ont une température de couleur comprise entre 2 000 et 4 000 K, qui diffuse un taux de lumière bleue sans danger, et qui relève du groupe 0 de la norme EN 62471 soit exempt de risque photobiologique.

100 Lumen (lm) : unité de flux lumineux exprimant la quantité de lumière émise par une source. Plus sa valeur est élevée, plus la lampe émet de lumière pour la même consommation électrique.

100 Kelvin (K) : unité qui permet de mesurer la couleur de la lumière perçue par l'œil humain. Plus sa valeur est basse, plus la lumière émise tend vers les couleurs froides (< 4000). Plus sa valeur est élevée, plus elle tend vers les couleurs chaudes (> 3 000).

## LE BEAU TEMPS ÉTANT DE RETOUR, LES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES SONT LES BIENVENUES. NOUS NOUS PERMETTONS DE VOUS RAPPELER QUELQUES RÈGLES À RESPECTER AFIN DE NE PAS GÊNER LE VOISINAGE.

· **Bruit dans les propriétés privées** (arrêté préfectoral n° 08-2432 du 22 juillet 2008) : les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne pour le voisinage.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrés : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les propriétaires ou possesseurs de piscine sont tenus de prendre toutes les mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas source de gêne pour le voisinage.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

· **Feux et brûlages de végétaux et matières en plein air** (arrêté préfectoral 07-3065 du 21 août 2007).

· **Tout brûlage à l'air libre**, c'est-à-dire la destruction par le feu de déchets ou de matières est interdit de manière permanente et en tout lieu à moins de 100 mètres d'une habitation

**Cette interdiction concerne notamment :** les pneus, les huiles de vidange et usagées, les produits chimiques, les piles et batteries, les déchets industriels, les déchets ménagers, les ordures ménagères, les matières plastiques, les papiers et cartons, le textile, le bois, les déchets biodégradables, les déchets verts de jardins, vergers et potagers, les résidus de la taille des haies et des arbres.

· **Appel au civisme des propriétaires de chiens.** En effet, le parcours de santé du bois classé ainsi que la voie verte qui relie Rosières à Bréviandes sont régulièrement jonchés d'excréments. Merci pour les promeneurs de garder ces lieux propres.

· **Entretien des haies.** De nombreuses haies ne sont pas taillées et peuvent être dangereuses quand les piétons doivent emprunter la chaussée. De même, il en résulte des conflits entre voisins. Alors, pensez à les entretenir.



## 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 ZÉRO PHYTO ! C'EST PARTI !

### FINI LES DESHERBANTS ET AUTRES PRODUITS POLLUANTS, DANGEREUX POUR LA SANTÉ MAIS AUSSI POUR L'ENVIRONNEMENT !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi du 6 février 2014, dite loi «Labbé», interdit aux personnes publiques et donc à notre commune d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics (à l'exception des terrains de sports et des voiries dangereuses ou difficiles d'accès).

Cette nouvelle réglementation implique un changement profond dans le traitement des espaces verts et l'entretien des espaces publics.

Les agents des Services Techniques Municipaux et la société spécialisée chargés du désherbage utiliseront donc dorénavant des méthodes dites alternatives, adaptées aux différentes zones à traiter, notamment :

- Poursuite de l'utilisation de paillage couvre-sol et de toiles tissées sur les massifs,
- Choix de plantes occupant l'espace rapidement (arbustes, vivaces) et limitant ainsi les pousses d'herbes,
- Application de produits de bio-contrôle,
- Application d'herbicides foliaires utilisables en agriculture biologique, à faibles risques,
- Entretien des surfaces imperméables par choc thermique au gaz,
- Désherbage manuel.

Ces méthodes alternatives, utilisées au bon endroit et au bon moment, ne pourront cependant pas avoir une efficacité aussi probante que les produits

phytosanitaires. Plusieurs passages seront nécessaires afin de gérer la végétation spontanée dans les meilleures conditions.

C'est pourquoi il est important de rappeler à tous nos habitants que leur implication est essentielle : afin d'assurer un résultat optimal, il est nécessaire que chacun se responsabilise et participe à l'entretien de la voirie, en enlevant par exemple les herbes les plus hautes devant chez lui !

MERCI D'AVANCE



### Rappels sur la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires, applicable à tous

#### Il est interdit :

- d'utiliser des pesticides à moins de 5 m des cours d'eau, étangs, mares, puits, ... (y compris si ce cours d'eau longe votre propriété).



- d'appliquer ou de déverser des pesticides autour des avaloirs d'eau pluviale et des bouches d'égout.



- d'appliquer ou de déverser des pesticides dans et à moins d'1 m des fossés



A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sera étendue aux particuliers.

# LECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE



## LE MOT DU DIRECTEUR, 1996-2016 20<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE ROSIÈRES-PRÈS-TROYES

L'École de Musique de Rosières-près-Troyes, fondée en septembre 1996, sous l'impulsion de Monsieur Jacques RIGAUD, Maire de Rosières-près-Troyes, et de son conseil municipal, avait pour objectif la création d'un orchestre d'harmonie, dans le cadre d'une dynamique culturelle nécessaire à l'épanouissement artistique des enfants de la commune.

À l'issue de la présentation du projet adopté à l'unanimité lors du conseil municipal de juin 1996, Monsieur Jacques RIGAUD m'a confié la tâche de mettre en oeuvre la mise en place de la structure, avec l'aide de Monsieur Michel OUDIN, adjoint au maire et de Madame Claude GOSSELIN, ancienne directrice de l'école élémentaire de Rosières, afin d'accueillir les futurs élèves dans les meilleures conditions. Afin de former les futurs musiciens de cet orchestre, cette école éduque à l'art musical plus d'une centaine d'élèves sous la responsabilité pédagogique de dix professeurs. Elle a fêté son 20<sup>ème</sup> anniversaire lors du concert de l'orchestre d'harmonie à Rosières le samedi 26 novembre 2016 avec la participation de « L'Ensemble de Trompettes des Ardennes » sous la direction de son fondateur et directeur musical, Monsieur Philippe Cocu.

L'Orchestre d'harmonie de Rosières, fort actuellement d'une soixantaine de musiciens, a donné son premier concert le 13 mai 2000 à la salle des fêtes de Rosières ; son 36<sup>ème</sup> concert aura lieu le samedi 3 juin 2017.

Depuis sa création il a participé également à des concerts en commun avec différentes formations : La chorale de Rosières « Les Voix Caillotines », le « Latinus Brass Band » de Nîmes, « L'Orchestre d'harmonie de Pont Sainte Marie-Lavau-Crenay », le Quintette de Cuivres « Staca'Tours », « L'Ensemble de Trompettes des Ardennes », « L'Indépendante de Saint Julien les Villas », « L'Intrépide de Nogent sur Seine » et « L'Union Musicale Auloise ».

L'Orchestre d'harmonie s'était donné comme ambition, à sa création, d'être l'Ambassadeur culturel de la ville de Rosières-près-Troyes.

À ce jour, nous pensons avoir atteint cet objectif.  
Alain THIÉRY.

## L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE ROSIÈRES ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017

Chaque semaine près de 150 personnes, élèves, professeurs, musiciens, fréquentent assidument les locaux de l'École de Musique de Rosières, situés au Centre culturel en face de la mairie. L'accroissement du nombre d'élèves résulte des différentes actions menées par l'École de Musique : animation musicale réalisée chaque année avec la collaboration de l'école élémentaire de Rosières, reconnaissance de la qualité de l'enseignement dispensé par l'École de Musique, résultats obtenus lors des examens de fin d'année, concerts attractifs de l'Orchestre d'harmonie de Rosières.

### L'ÉCOLE DE MUSIQUE

#### • 10 professeurs

Les Professeurs de l'École de Musique de Rosières	
Olivier BOUTET	Flûte
Stéphanie COITEUX	Piano, formation musicale, éveil musical
Jean-Luc HENRION	Saxophone
Michaël HENRION	Saxophone
Nicolas KOLUDZKI	Percussions et batterie
Yann LAVOCAT	Trompette, Cornet, Classes d'orchestre
Patrice MILLET	Trombone
Sophie RENAUDOT	Clarinete, formation musicale
Alain THIÉRY	Orchestre d'harmonie, formation musicale
Jean-Marc WAGNER	Clarinete

• **Instruments enseignés** : Clarinete, batterie, percussions, piano, flûte, trompette, cor, trombone, tuba, Saxophone alto, saxophone ténor, saxophone baryton

#### 100 élèves dont :

- 10 en éveil musical (à partir de 5 ans)
- 75 en formation musicale (à partir de 7 ans)
- 93 en formation instrumentale (à partir de 7 ans)
- 59 filles et 41 garçons
- 37 élèves musiciens au Grand Orchestre d'Harmonie (à partir de 11 ans)



### 61 h de cours hebdomadaires

Soit plus de 2000 h de cours enseignées annuellement.

### Activité des élèves :

Cours de formation musicale, cours instrumentaux, répétitions d'orchestre, auditions, concerts, examens de fin d'année scolaire, soirée des élèves avec remise de diplômes.

### Les Classes d'orchestre

• 24 élèves participent à l'une des 3 classes d'orchestre. Classe d'orchestre dès la 2<sup>ème</sup> année d'instrument  
Préparation des élèves pour l'intégration au sein du Grand Orchestre d'harmonie.

### Le Grand Orchestre d'Harmonie de Rosières

- Plus de 60 musiciens
- 2/3 des musiciens ont moins de 20 ans
- 35 répétitions par an
- 2 concerts à la salle des fêtes de Rosières (1<sup>er</sup> samedi de juin et dernier samedi de novembre)
- 1 concert en janvier 2017 à Barberey Saint Sulpice
- 400 spectateurs à chaque concert.

**Programme musical varié** : musique de jazz, moderne, classique, de variété.

À chaque concert prestations avec solistes : professeurs et élèves issus de l'école de musique ou musiciens professionnels extérieurs.

# ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

**Lors du prochain concert de l'Orchestre d'harmonie de Rosières, le samedi 3 juin, sera mise en valeur la classe de percussions de notre école de musique, sous la direction de son plus jeune professeur, Nicolas Koludzki.**

Nicolas a commencé ses études musicales à l'âge de 6 ans au Conservatoire de Troyes dans les classes de Percussions et Batterie.

À l'âge de 13 ans, il commence l'étude de la Trompette au Conservatoire de Troyes, il y obtient une Médaille d'or en Trompette, Musique de Chambre et Formation Musicale.

Titulaire d'un DEM (Diplôme en étude musicale) de Trompette et d'un DEM de percussions (médaille d'or de Trompette et médaille d'or de percussions du Conservatoire de Troyes), d'un prix de musique de chambre, il poursuit ses études musicales en Trompette au Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris puis au Pôle Supérieur de Paris-Boulogne Billancourt où il obtient son diplôme de concertiste.

Il obtient également un 1er prix du concours artistique d'Épinal en perfectionnement et un 1er prix d'excellence de la Confédération Musicale de France.

Titulaire du Diplôme d'État de professeur de Trompette, il est professeur de trompette au Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de Troyes et à l'École de musique de Saint Julien les Villas, professeur de percussions à l'École de musique de Rosières ainsi que professeur de formation musicale à l'École Intercommunale de Musique du Pays d'Othe.

Ayant suivi des cours de direction d'orchestre lors de son cursus au Pôle Supérieur, il a dirigé pendant un an l'Union Musicale Aube et le grand ensemble de trompettes du CRD de Troyes ; il continue aussi de se perfectionner auprès de son père, Directeur de l'Orchestre d'Harmonie de Sainte Savine.

Trompettiste dans la fanfare de Disney-Land Paris, ainsi qu'au sein de l'Orchestre Alexis Gruss, il est également membre du Boulbibrass (orchestre d'animation de Boulogne Billancourt), du Brass Band de Normandie et de l'Orchestre Symphonique de l'Aube.

Il fait régulièrement des concerts avec Guy Touvron, trompettiste, soliste international et Michaël Mathès, organiste, concertiste international, professeur au CRD de Troyes.



## LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

École de Musique (au Centre culturel, en face de la mairie)

RÉINSCRIPTIONS 2017/2018  
(De 16 h à 18 h)

Mardis : 23 et 30 Mai

Nouvelles inscriptions 2017/2018  
(De 16 h à 18 h)

Mercredis : 7, 14, 21, et 28 juin

Vendredis : 9, 16, 23 et 30 juin

SALLE DES FÊTES DE ROSIÈRES  
Samedi 3 Juin 2017 à 20 h  
30 - Concert de l'Orchestre  
d'Harmonie de Rosières

### AU PROGRAMME

Prélude de Rigoletto (G. Verdi),  
Flashdance (G. Moroder),  
Concerto pour une voix (Saint  
Preux) Soliste, Olivier Boutet,  
flûte,

Quand il est mort le poète  
(G. Bécaud)

Liste de Schindler (J. Williams)  
Soliste, Emmanuel Dhôtel, violon

La Chauve-Souris (J. Strauss)

Le Boléro (M. Ravel),

Un été 42 (M. Legrand),

My Fair Lady (Loewe/Lerner)

Et « L'Ensemble de Percussions  
de l'École de Musique de  
Rosières ». Sous la direction de  
Nicolas Koludzki

.....  
Mercredi 28 Juin 2017

(De 19 h à 20 h 30)

Soirée des élèves de l'École

de Musique de Rosières

Mini concert par les élèves

et remise des diplômes

.....  
Lundi 4 Septembre 2017

(De 19 h à 20 h)

Réunion parents-professeurs,

Présentation planning des élèves  
pour 2017/2018

.....  
Samedi 25 Novembre 2017  
à 20h30

Concert de l'Orchestre  
d'Harmonie de Rosières.

Avec la participation de  
Stéphanie COITEUX, piano,

Sophie RENAUDOT et Jean-  
Marc WAGNER, clarinette,

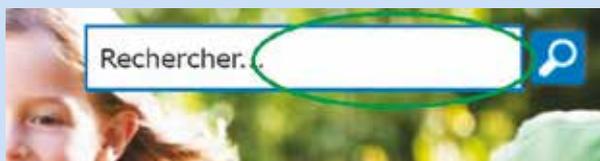
Professeurs à l'École de Musique  
de Rosières : Bruno BOURGOIN,

clarinette,  
Soliste à la Musique des

Gardiens de la Paix de Paris

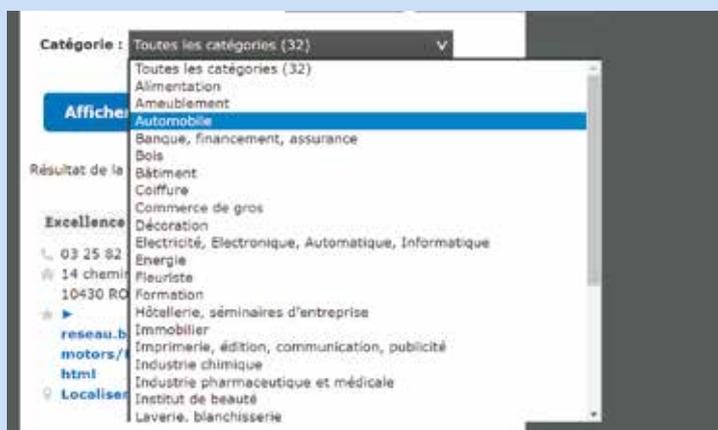
## LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE EST ACCESSIBLE À L'ADRESSE [WWW.COMMUNE-ROSIERES10.FR](http://WWW.COMMUNE-ROSIERES10.FR)

La dernière version de l'**annuaire des entreprises** est en ligne. Vous pouvez y accéder par le lien présent sur le menu de gauche sur toutes les pages, ou dans la rubrique « Vie pratique »



Vous pouvez faire une recherche par un mot clé.

Vous pouvez faire une recherche par catégorie d'activités ; n'oubliez pas de valider votre choix en cliquant sur « Afficher ».



Nous invitons chaque entreprise située sur la commune de Rosières à vérifier les informations la concernant, et à nous faire part des modifications et compléments d'information souhaités, à l'aide du formulaire en ligne. Il nous manque beaucoup d'adresses de sites internet et de courriels.

À l'exception du nom de l'entreprise et de la catégorie, tous les champs sont facultatifs. Le champ réservé à la description de l'activité peut contenir plusieurs lignes.

Ci-contre, les commentaires d'une fiche contact, comme elle apparaît sur le site, sont encadrés ou encerclés de bleu.

Les entreprises qui ne figurent pas encore dans l'annuaire, peuvent remplir le formulaire en ligne. La commission NTIC se chargera de créer la fiche correspondante, au plus vite.



# S VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE ET CULTURELLE

## REPAS DE GALA POUR NOS AÎNÉS !

En ce dimanche 27 février, la municipalité avait convié tous les aînés de la commune, pour les honorer et leur faire partager des moments festifs et conviviaux.

Installés autour de tables joliment décorées, ils étaient chaleureusement accueillis par Jacques Rigaud, Maire de la commune et président du CCAS, entouré de Michel Oudin, adjoint au Maire, vice-président et de tous les membres du bureau.

Jacques Rigaud a rappelé que tous les membres du bureau étaient à leur écoute pour les aider et leur a souhaité de passer une bonne journée.

Le ton était tout de suite donné par la distribution de cadeaux, offerts



par la municipalité, à tous les participants, un porte-cartes pour les dames et un décapsuleur pour les messieurs, deux présents gravés au nom de la commune... des cadeaux bien choisis !

Et puis, place à la gastronomie... avec un menu gourmand, saumon fumé maison et cocktail de crevettes, filet de bar sauce écrevisses et risotto aux légumes, filet de bœuf, profiteroles aux champignons... et un somptueux buffet de desserts... de quoi réjouir les

papilles les plus gourmandes !... Bravo au restaurateur Guilleminot et à toute son équipe, souriante et efficace !

Quant à l'animation... menée de main de maître par Frank Derivault et ses danseuses... des musiques entraînantes pour les infatigables amateurs de valse, tango, chacha, twist... des prestations remarquées de ses partenaires... ce fut un régal pour les mélomanes et un plaisir pour les yeux...

Un dimanche inoubliable !

## SALON D'HIVER 2017

Samedi 18 mars dernier, un public très nombreux est venu assister au vernissage du 35<sup>ème</sup> Salon d'Hiver de Rosières.

Vingt-huit peintres, un sculpteur et un plasticien entouraient l'invitée d'honneur Natacha LIMANENKO, artiste russe qui a exposé au Japon, en Espagne et aux Pays Bas.

En 2016, elle s'est produite pour la 1<sup>ère</sup> fois en France à la galerie



PASSEART de Cathy et Piero CAVALLERI à Troyes.

Elle nous a fait l'honneur de sa présence pour nous dévoiler ses différentes techniques avec des matériaux tels que la peinture acrylique, le carton, le métal, la photographie en déclinant couleurs et textures pour de nouvelles harmonies.

Au détour des cimaises, 200 œuvres sont présentées avec des explosions de couleurs (marines, visages, paysages, etc...). De magnifiques sculptures réalisées par Claude ROLIN ont complété cette exposition. Durant ces 10 jours d'exposition, 1500 personnes sont venues admirer ces œuvres.



## LES « VOIX CAILLOTINES »

### Une belle troupe qui grandit

Après une année 2015 riche en concerts et en émotions à l'occasion de son quinzième anniversaire, le chœur des « caillots » se devait d'entamer avec brio une nouvelle saison, ce qu'elle fit en choisissant **la bande dessinée** comme fil conducteur.

C'est d'abord à la salle des fêtes de Rosières, pour le concert de gala, le samedi 28 mai 2016, puis à Saint-Parres-aux-Tertres, le 17 juin, dans le cadre du festival « chante », que les 80 choristes ont **« fait des bulles »**, deux spectacles pleins de tendresse et d'humour orchestrés de main de maître par Christophe Allègre (chef de chœur et harmonisateur), accompagné par Isabelle Crusson au piano et Maxime Berruet aux percussions.

Septembre 2016 a vu arriver 10 nouveaux choristes qui ont déjà pu participer au concert donné à la maison de retraite de La Rivière de Corps le 16 décembre dernier.

### 2017 : une année de transition ....

Cette saison va permettre aux « voix caillotines » de préparer deux grands événements pour 2018...

À suivre !

Dans l'attente, elles vous invitent à venir écouter de nouvelles chansons lors des prochains concerts :

- Le samedi 13 mai 2017 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Rosières.
- Le vendredi 16 juin 2017 à la salle des fêtes Deterre Chevalier de Saint-Parres-aux-Tertres.

Venez nombreux !



# S VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE ET CULTURELLE

## LES NUITS CAILLOTINES, C'EST REPARTI :



### L'édition 2017 se met en place

La programmation est désormais définie : après Fred Chapelier l'an dernier, 2017 vous réserve également de bonnes surprises

Pour tout savoir :

«aimez» nous sur Facebook «Les nuits caillotines» ou encore

<http://commune-rosieres10.fr/-Les-Nuits-Caillotines->

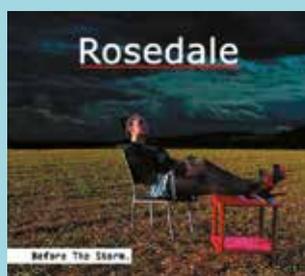
<http://www.lesnuitscaillotines.com/>

L'organisation nécessite au moins 30 personnes.

Pour nous rejoindre, vous pouvez contacter Patrick Vieux, David Luparello, Patrick Hazouard, Ralph Thiel, Anne et Eric Loizon, Anne et Marc Comelli, ou le comité des fêtes en laissant un message sur [www.lesnuitscaillotines.com](http://www.lesnuitscaillotines.com)



## LES GROUPES 2017



## LE ROSIERES OMNI SPORTS SECTION CYCLO 39<sup>ÈME</sup> RANDONNÉE DU MUGUET

ORGANISE LE  
DIMANCHE 7 MAI 2017  
QUATRE PARCOURS au  
CHOIX :

### 100 km :

départ à partir de 7h30

### 70 km :

départ à partir de 8h00

### 50 km :

départ à partir de 8h30

### 35 km :

départ à partir de 9h00

Engagement : 2 € pour les habitants de Rosières et licenciés, 3 € pour les indépendants.

Ravitaillement et boisson à l'arrivée. Remise des récompenses vers 11h.

Départs et arrivées : gymnase Raymond Laurent à Rosières.

Cette randonnée cyclotouriste n'est pas une course et vous devez respecter le Code de la Route. Une voiture-balai suivra chaque parcours. Le port du casque est vivement conseillé.



# S VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE ET CULTURELLE

## UNC

### Assemblée générale du 25 février 2017

La 22ème assemblée générale de la section UNC AFN s'est déroulée le samedi 25 février en présence de Jacques Rigaud, Maire de la commune et Conseiller départemental, Pierre Frimin, trésorier départemental UNC, Roland Fournier, Président de la section de Saint-André, de nombreux adhérents et amis de la section, tous accueillis chaleureusement par Maurice Boulez, Président de la section de Rosières.

La section compte actuellement 59 adhérents, dont 33 AFN, 2 UNC, 15 veuves et 9 sympathisants. Durant l'année écoulée, trois anciens combattants et amis, Claude Bourgeois, Michel Chamarande et Claude Mérimot, nous ont malheureusement quittés. Une minute de silence a été observée en leur mémoire.

Le rapport d'activités présenté par la secrétaire Monique Fort et le rapport financier présenté par Claude Gosselin, trésorière, ont été acceptés à l'unanimité. Le rapport financier a été approuvé par Monsieur Pierre Egelé, expert-comptable. Deux membres sortants, André Poupier et Jean Lamorlette ont été réélus et rétablis dans leur fonction au sein de l'association.

Roger Gosselin vice-président mit à l'honneur les anciens combattants qui ont disparu ces dernières années. Ces pertes posent pour la section comme pour l'Union nationale, un problème que Pierre Frimin a soulevé : recruter des anciens combattants n'est guère possible... Le bureau national s'est tourné vers les OPEX (OPérations EXtérieures). Alors que les OPEX sont des militaires engagés, les anciens combattants étaient des appelés du contingent ...Leur engagement

n'est pas le même, et on ne retrouve pas chez eux cet esprit de corps et de camaraderie qui prévaut chez les appelés. Le bureau national a également émis l'idée de faire entrer des sympathisants, qui deviendraient ensuite des membres associés et pourraient participer au déroulement des sections. Mais il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles !

Avec insistance, l'UNC demande que soit reconnue l'appellation d'Anciens Combattants aux militaires ayant été présents sur le sol algérien du 1<sup>er</sup> juillet 1962 au 1<sup>er</sup> juillet 1964, plus de 550 militaires ayant été tués durant cette période.

« Nous devons nous montrer dignes et transmettre notre devoir de mémoire à notre jeunesse... et assurer les municipalités que nous serons toujours présents aux manifestations patriotiques. » disait-il enfin.

Jacques Rigaud félicitait la section pour tout ce qui a été fait durant les précédentes années, pour la



## Prochaines manifestations

**Concours de belote :** Samedi 1<sup>er</sup> avril (au lieu du 8 avril, initialement prévu) et samedi 30 septembre

**Méchoi :** Samedi 10 juin

**Sortie dans l'Yonne :** Mercredi 28 juin

**Manifestations patriotiques**

Lundi 8 Mai,  
Samedi 11 Novembre et  
Mercredi 5 décembre

camaraderie qui règne au sein de la section, la rigueur avec laquelle elle est menée et l'organisation des différentes manifestations patriotiques. Les anciens combattants seront de moins en moins nombreux et ce sera aux élus de prendre le relais pour qu'elles perdurent.

C'est en souhaitant « longue vie à l'association et à ceux qui la composent » qu'il terminait ses propos.

Le verre de l'amitié clôturait cette 22<sup>ème</sup> assemblée générale.

La journée n'en était pas finie pour autant. La partie festive se déroulait à la résidence Pierre à Rosières où tous ceux qui s'étaient inscrits se retrouvaient pour déguster un délicieux repas et partager de bons moments de convivialité.

# S VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE ET CULTURELLE

## SECTION TENNIS

**Contact : Freddy HELEINE**  
rosieres.tennis@gmail.

### Les tournois du club :

- **Tournoi galaxie :**
  - 8/10 ans orange :  
17 avril et 1<sup>er</sup> juillet 2017
  - 9/10 ans vert :  
16 avril et 2 juillet 2017
- **Tournoi jeunes** (11/18 ans G et F)  
Du 21 juin au 9 juillet 2017
- **Tournoi seniors** (senior, +35, +45)  
Du 3 au 25 juin 2017



### ÉQUIPES JEUNES ET ADULTES DE PRINTEMPS

9 équipes jeunes engagées  
de 8 à 14 ans;  
4 équipes seniors régionales;  
3 équipes seniors départementales.

**STAGES TENNIS  
VACANCES DE PÂQUES :**  
Le club organise des stages de vacances à la journée pour les jeunes.

- Formule :  
9h30-16h du lundi au jeudi.

Contact : Freddy Heleine  
06 29 61 74 73

**CARTE LOISIRS DEMI SAISON :**  
Vous voulez jouer entre amis pour la saison estivale, le club propose une carte demi saison pour 70€ licence comprise avec accès à tous les courts.



**Venez tester une formule originale qui allie le plaisir de la course à pied et la découverte de sites insolites sur le territoire de Troyes Champagne Métropole !**

Un parcours touristique de 42.195 kms (distance officielle du marathon) de routes et de chemins blancs à travers Troyes Champagne Métropole, encadré par des meneurs d'allure (env. 8/9km/h) et agrémenté de nombreuses visites commentées de sites originaux et inédits en cours de route.



Le circuit, ponctué d'arrêts, est dédié à la découverte commentée d'une quinzaine de sites, avec des professionnels et des passionnés.

Le coureur en petites foulées se déplace plus rapidement que lors



d'une visite guidée traditionnelle. Ainsi des sites totalement méconnus seront accessibles et vous offriront un panorama plus large de notre cadre de vie sur le territoire de Troyes Champagne Métropole.

Aujourd'hui, pas question de record de rapidité !! Bien au contraire, le credo du jour : découverte et convivialité en mouvement ! Relevez le défi et participez à la plus longue visite guidée du monde ! Osez le Sightjogging de l'extrême !

### En savoir plus :

<http://www.tourisme-troyes.com/3eme-marathon-patrimoine-de-troyes-champagne-metropole>



# S VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE ET CULTURELLE

## GYMNASTIQUE F.S.C.F.



### BONNES PERFORMANCES DES « ECUREUILS » SAINT JULIEN - ROSIÈRES

Samedi 25 mars 2017, le concours départemental F.S.C.F. de gymnastique organisé par les Ecureuils de Saint-Julien Rosières a regroupé 172 gymnastes des clubs aubois J.G Bar-sur-Aube, Union Eryv-le-Châtel, Etoile Pont-Sainte-Marie, Bergeronnettes Saint-André et les Ecureuils.

Bonnes performances des ECUREUILS (22 poussines et 41 jeunes/ainées) pour la 1<sup>ère</sup> compétition 2016-2017.



#### RÉSULTATS :

##### Poussines :

- 1 Ecureuils équipe
- 2 Etoile Pontoise
- 3 Bergeronnettes
- 6 Ecureuils 2
- 7 Ecureuils 3

##### Jeunes A :

- 1 Ecureuils 1
- 4 Ecureuils 2

##### Jeunes B :

- 2 Ecureuils 1
- 4 Ecureuils 2

##### Ainées :

- 1 Ecureuils 1
- 2 Ecureuils 2

##### Toutes catégories :

- 4 Ecureuils 1

## OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

**Pensez-y dès maintenant !**

L'Opération Tranquillité Vacances est une action de la Police Municipale et de la Police Nationale qui assurent une surveillance de votre domicile durant votre absence et peut ainsi éviter d'éventuelles intrusions, vols ou cambriolages.

Pour bénéficier de ce service, des formulaires sont à votre disposition à l'accueil de la mairie.

Cette opération a un but dissuasif mais n'est pas une garantie contre les cambriolages. Il est donc conseillé de prévenir vos proches en cas d'absence de plusieurs semaines et de faire suivre votre courrier ou de le faire prendre par une personne de confiance.



## CÉRÉMONIE DU 8 MAI

**Le 8 mai prochain sera célébré l'anniversaire de la reddition du 8 mai 1945.**

Afin que cette journée du souvenir soit l'occasion pour toutes les Françaises et pour tous les Français de rendre un hommage solennel à tous les anciens combattants et victimes de guerre et de rejeter toutes les formes de violence, nous vous invitons à participer à la cérémonie à laquelle toutes les générations seront associées.

**Le programme sera le suivant :**

10h45 : rassemblement devant la Mairie

11h00 : départ du cortège vers le monument des combattants. La Marseillaise sera entonnée par les enfants et un dépôt de gerbes aura lieu.

Nous comptons sur votre présence.



## DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



### Une nouvelle démarche

Jusqu'à présent, les demandes de carte nationale d'identité s'effectuaient dans la mairie du domicile du demandeur. Il faudra désormais se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil, capable de scanner, numériser et enregistrer les empreintes du demandeur (déjà utilisé pour les passeports biométriques).

Les mairies de l'Aube équipées de ce dispositif sont :

Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Brienne-le-Château, Creney-près-Troyes, Ervy-le-Châtel, Estissac, La Chapelle-saint-Luc, Nogent-sur-Seine, Romilly-sur-Seine, Saint-Julien-les-Villas, Sainte-Savine, Troyes. (3 stations : Mairie de Troyes, maison de quartier des Chartreux, maison de quartier des Marots).



### Possibilité de remplir une pré-demande en ligne

Pour réduire l'attente en mairie, les usagers peuvent choisir de remplir en ligne une pré-demande. Elle évite de renseigner un formulaire papier au guichet de la mairie.

Pour effectuer une pré-demande, il faut :

1. **Créer un compte** sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>  
(également accessible depuis [service-public.fr](http://service-public.fr))

2. **Compléter** les champs de la demande en ligne

Cette pré-demande en ligne attribue un numéro à l'utilisateur qui doit ensuite se rendre dans l'une des mairies équipées du dispositif de recueil avec son numéro de pré-demande. Ce numéro permet de récupérer automatiquement toutes les informations enregistrées par l'utilisateur. La prise des empreintes et le dépôt des pièces justificatives se font au même moment.



**PROTECTION CIVILE**  
AIDER · SECOURIR · FORMER



**AIDER !**

**SECOURIR !**

**FORMER !**



**REJOIGNEZ-NOUS !**

03 25 73 04 64  
[adpc10@wanadoo.fr](mailto:adpc10@wanadoo.fr)  
32 rue Ambroise Cottet - Troyes

## DU GRAND TROYES À TROYES-CHAMPAGNE-MÉTROPOLE

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011 la Communauté d'Agglomération Troyenne cède la place au Grand Troyes. Cette structure intercommunale est alors composée de 19 communes défendant les intérêts du territoire ainsi constitué.

La loi NOTRe du 7 août 2015 vient faire évoluer le paysage territorial. Le Grand Troyes a dû s'adapter pour répondre aux exigences de ce troisième volet de la réforme des territoires.

C'est ainsi qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, 62 communes sont venues agrandir le périmètre intercommunal. Nous sommes donc aujourd'hui 81 communes à partager des intérêts communautaires.

Cela représente 168 350 habitants pour 890 km<sup>2</sup>. Cette évolution doit être marquée par une nouvelle identité, correspondant à chaque commune membre. Troyes-Champagne-Métropole est donc née. Un nouveau logo est en cours d'élaboration.

Les projets communautaires sont débattus lors des séances du Conseil communautaire par les 136 conseillers. Ces projets sont le fruit du travail des douze commissions. Notre Maire, Jacques RIGAUD, est Vice-Président de la commission Financements structurants-habitat-droit du sol-déplacements (pôle gare/autorités organisatrices des transports/pistes cyclables/accessibilité de la voirie).

Les compétences de Troyes-Champagne-Métropole sont très diverses. On y retrouve, pêle-mêle, le traitement et la distribution de l'eau, le chauffage urbain, le traitement des déchets ménagers, la qualité de l'air, protection et mise en valeur de l'environnement, les cimetières, les actions de développement économique, les activités culturelles, l'organisation des trans-

ports urbains, le développement du territoire, l'office du tourisme et bien d'autres encore.

La mise en route de cette nouvelle intercommunalité demande beaucoup d'investissement de la part des fonctionnaires travaillant pour Troyes-Champagne-Métropole et pour les élus. C'est une nouvelle aventure qui commence et s'annonce passionnante ...

**Troyes fête Le Tour !**  
 le 6 juillet  
 Arrivée - Boulevard du 1<sup>er</sup> RAM  
 le 7 juillet  
 Départ - Boulevard Victor Hugo

Nombreuses animations  
 Retrouvez-nous sur [www.letouratroyes.fr](http://www.letouratroyes.fr)

Grand Est | Aube LE DÉPARTEMENT | TROYES CHAMPAGNE | Troyes

**le 6 juillet**  
 Arrivée de la 5<sup>e</sup> étape  
 À partir de 15h : Passage de la Caravane du Tour  
 Vers 17h : Arrivée des coureurs  
 À partir de 18h : Animations commerciales, marché nocturne, bal populaire (en centre-ville)

**le 7 juillet**  
 Départ de la 7<sup>e</sup> étape  
 Village du Tour  
 8h30 : Ouverture du village et début des animations  
 10h : Départ de la Caravane  
 12h : Départ des coureurs  
 12h - 18h : Animations : mini village du Tour, retransmission étape sur écran géant... (place de l'Hôtel de Ville)

# CASQUE DE VÉLO OBLIGATOIRE POUR LES MOINS DE 12 ANS

**Depuis le 22 mars 2017, les enfants de moins de 12 ans doivent porter un casque à vélo, qu'ils soient conducteurs ou passagers.**

Encourager l'apprentissage du vélo comme activité physique - excellente pour la santé comme pour la qualité de l'air - nécessite, dès le plus jeune âge, d'adopter les bonnes habitudes de sécurité.

Protéger les plus vulnérables fait partie des priorités du Gouvernement. Ainsi, en application de la mesure n°16 du Comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015 visant à réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo, le port du casque à vélo est devenu obligatoire pour les enfants (conducteurs ou passagers) de moins de 12 ans.

Le décret n° 2016-1800 relatif à cette obligation paru au Journal officiel a prévu un délai de 3 mois pour que chaque famille ait le temps de s'équiper correctement. L'entrée en vigueur de cette obligation est donc effective depuis le 22 mars 2017. Le port du casque à vélo est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans aussi bien au guidon de leur vélo qu'en tant que passager.

**Adultes, si vous encouragez vos enfants à pratiquer du vélo, montrez l'exemple !**

S'équiper et choisir des équipements de sécurité individuels adaptés, dont le casque à vélo,

**À PARTIR DU 22 MARS 2017**

**À VÉLO, LE PORT D'UN CASQUE CERTIFIÉ SERA OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS.**

SECURITE ROUTIERE  
TOUS RESPONSABLES



doit s'apprendre dès le plus jeune âge. Et c'est bien souvent au travers de l'exemple de leurs parents que les enfants apprennent ou non à s'équiper. À cet égard, il a été constaté que les parents d'enfant équipé de casque sont enclins à en porter déjà un eux-mêmes. Les enfants à vélo doivent donc porter un casque, à plus forte raison parce qu'ils sont inexpérimentés.

**Le casque : une protection des risques de blessure à la tête en cas de chute**

Les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent causer des traumatismes plus graves que chez les adultes ou adolescents. Le casque diminue le risque de blessure sérieuse à la tête de 70%, le risque de blessure mineure de 31% et le risque de blessure au visage de 28%. Une étude récente confirme et quantifie le risque de lésions neurologiques dans la tête d'enfant de 6 ans casquée et non casquée. Le port du casque diminue drastiquement le risque de perte de connaissance : à plus de 10 km/h, il passe de 98% dans le cas d'une tête non casquée à 0,1% pour une tête casquée.

**La responsabilité de l'adulte est engagée**

Si un adulte transporte à vélo un enfant passager non casqué ou accompagne un groupe d'enfants non protégés, il risque une amende de quatrième classe (90 euros).

**L'accidentalité des enfants cyclistes :**

- On estime à environ 5,5 millions les usagers vélo occasionnels ou réguliers âgés de moins de 12 ans
- L'accidentalité routière des cyclistes âgés de moins de 12 ans a concerné 181 enfants en 2015 parmi lesquels 1 enfant a été tué et 170 enfants ont été blessés, dont 71 hospitalisés (ONISR, 2015)
- Sur une période de 5 ans (2011-2015), 1 178 enfants de moins de 12 ans ont été impliqués dans un accident de vélo, parmi lesquels 26 enfants ont été tués, 442 enfants ont été blessés hospitalisés, 665 enfants blessés légers et seulement 45 enfants ont été indemnes. 91 % de ces accidents (et 85 % des décès) se sont produits en agglomération (ONISR, 2015)

**Une mesure largement adoptée par les États membres de l'Union européenne**

Le port du casque est obligatoire pour tous en Finlande et onze pays membres ont rendu le port du casque à vélo obligatoire pour les enfants :

- jusqu'à 10 ans : Malte
- jusqu'à 12 ans : Autriche, Lettonie
- jusqu'à 15 ans : Slovaquie, Slovénie, Suède
- jusqu'à 16 ans : Espagne, Croatie, Estonie
- jusqu'à 18 ans : République tchèque, Lituanie

# CALENDRIER DES FESTIVITÉS 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2017

## MAI 2017

Dimanche 7 : randonnée du muguet - ROS Cyclo  
Lundi 8 : commémoration patriotique  
Samedi 13 : gala des Voix Caillotines - Salle des Fêtes  
Samedi 27 : bal KDanse - Salle des Fêtes

## JUIN 2017

Samedi 3 : concert de l'Harmonie municipale  
Salle des Fêtes  
Samedi 10 : fête de l'Ecole Maternelle  
Vendredi 16 : fête du Cours d'Anglais  
Samedi 17 : fête de l'Ecole Elémentaire  
Mercredi 28 : soirée des élèves de l'Ecole de musique

## JUILLET 2017

Samedis  
1<sup>er</sup> et 8 : les Nuits Caillotines - Auberge de Jeunesse  
Dimanche  
2 ou 9 : ROS Cyclo randonnée  
Jeudi 13 : fête nationale (repas - retraite aux flambeaux - feu  
d'artifice - bal) - Complexe R. Laurent

## SEPTEMBRE 2017

Samedi 2 : reprise du Club des Amis de Rosières avec repas  
dansant à la Salle des Fêtes  
Samedi 30 : concours de belote des AFN à la Salle des Fêtes

